

Article 1 : INSCRIPTION / EQUIPES & EQUIPAGES

Les participants s'inscrivent prioritairement par équipe de **5 salariés** d'une ou plusieurs entreprises. Il existe également la possibilité de constituer une équipe de 4 ou 6 personnes. Les entreprises doivent être membres du réseau Produit en Bretagne et à jour de leurs cotisations. **5 équipes maximum par entreprise**, une liste d'attente pouvant être établie : nous contacter pour ajouter des équipes éventuelles.

Principe 2025 : Comme en 2024, cette année nous fusionnerons de manière aléatoire 2 équipes entreprise en vue de constituer une équipe fusionnée qui sera nommée « Unité commando ». Cette unité commando sera donc composée de 10 personnes (idéalement / avec un delta de 8 à 12 personnes). L'objectif est de faire connaissance au sein du réseau. Vous pouvez vous y opposer en cochant la case dédiée mais sachez que dans ce cas vous ne serez pas prioritaire pour l'inscription.

Article 2 DROITS D'INSCRIPTION

Chaque équipe s'acquitte des droits d'inscription directement auprès de **BLB Tourisme** au moment de son inscription sur le site internet du Trophée : <https://tropheeepb.blb-tourisme.bzh/>. Le montant des droits d'inscription s'élève à **20€ / personne** soit pour une équipe de 5 personnes un montant forfaitaire de 100€ euros TTC (TVA 20%) ou 80€ pour une équipe de 4 personnes. Une facture sera envoyée à réception du règlement.

Article 3 : PARCOURS

Le Trophée / Deiz Trug Produit en Bretagne 2025 est un **RALLYE – ATELIERS qui sera composé d'un jeu de piste à la découverte de LA GACILLY, rallye ponctué de 4 ateliers.** Le jeu de piste/rallye permet de découvrir les lieux et son patrimoine, les ateliers ludiques permettent de relever des défis et de se confronter aux autres unités commando. Ce jeu est à réaliser en équipe. Adapté à tous, il place l'interactivité, l'esprit de groupe et le dynamisme au cœur de la prestation. Chaque épreuve fera intervenir un ou plusieurs membres de l'unité commando, choix sur place selon le défi proposé (*il reviendra à ses membres de trouver le juste équilibre pour que tous les membres de l'équipe participent équitablement aux épreuves*). L'équipe unité commando gagnante sera celle qui aura obtenu le plus de points, qui aura le meilleur chrono sur les ateliers et qui aura répondu à un **maximum de questions / trouver un maximum d'indices** au jeu de piste. Toutefois ce n'est pas une course contre la montre : prenez le temps de vous amuser !

Article 4 : MATERIEL

Le matériel nécessaire et la feuille de route seront fournis par l'organisation et remis lors du briefing ou sur les ateliers.

Article 5 : CLASSEMENT

L'unité commando qui aura obtenu le plus de points et qui aura respecté son parcours sera proclamée gagnante. En cas d'ex aequo un tirage au sort pourra être réalisé.

Article 6 : RECOMPENSES

L'unité commando gagnante (donc 2 équipes entreprises) sera récompensée.

L'équipe entreprise (indépendamment de l'unité commando) la mieux déguisée sera également récompensée. Pour désigner l'équipe gagnante nous observons le respect du thème ainsi que la cohésion du déguisement de l'équipe, les accessoires fait-maison, et les références à votre entreprise et au réseau Produit en Bretagne.

Article 7 : APTITUDE SPORTIVE

Aucun certificat médical n'est demandé pour ce Trophée en raison de la nature ludique de celui-ci. Toutefois certaines épreuves seront un peu plus sportives. La participation aux épreuves sportives est laissée à l'appréciation de chaque participant.

Article 8 : RESPONSABILITE

Les épreuves sont ouvertes à tous, sportifs ou non. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance, consécutif à un mauvais état de santé.

Article 9 : ASSURANCES

L'organisateur déclare être souscripteur d'une police responsabilité civile professionnelle garantissant l'organisation de cet événement auprès de la compagnie d'assurance HISCOX.

Article 10 : DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès (art. 34 à 38), de rectification (art. 36) et de suppression (art. 26) des données qui vous concernent, pour l'exercer, contactez l'organisation et/ou ses partenaires.

Article 11 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque participant s'engage à respecter le lieu mis à disposition de l'évènement. En cas de non-respect, il pourra se voir poursuivi pour les dégradations engendrées volontairement. Pour le respect de l'environnement, les participants devront apporter leur gourde. Aucune bouteille d'eau ne sera fournie par l'organisation cette année.

Article 12 : ABANDON – ELIMINATION

En cas d'abandon l'équipe se verra disqualifiée. En cas de comportement non respectueux d'un des concurrents ou de tricherie avérée, l'organisateur dispose de tous les droits pour procéder à l'exclusion du concurrent concerné et par conséquent à l'élimination de l'équipe. La non-remise du carnet de route à l'heure demandée est éliminatoire.

Article 13 : ANNULATION

Toute inscription (par le biais du site internet du Trophée) entraîne automatiquement des frais qui seront dus, même en cas d'annulation de la part des participants.

En cas d'intempéries ou de cause majeure, l'organisateur se réserve le droit de proposer un plan B ou d'annuler l'épreuve sans qu'aucune poursuite ne puisse être engagée contre lui. Dans le cas d'une annulation de l'évènement les équipes inscrites se verront alors remboursées de leur cotisation.

Article 14 : RESPECT DES NORMES SANITAIRES

Les participants devront se conformer aux normes sanitaires en vigueur sur le territoire national.

Article 15 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le participant accepte le présent règlement du Trophée et s'engage à se conformer à celui-ci.

Article 16 : COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES

Les données nominatives des participants recueillies dans le cadre de l'inscription au trophée sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les seules nécessités de leur participation. Elles ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales. Sauf avis contraire, les données à caractère personnel qui seront communiquées par les participants dans le cadre du traitement de leur participation seront informatisées. Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur.

Le Trophée Produit en Bretagne est un rallye découverte pedestre régi par un règlement édité par la société BLB Tourisme, co-organisatrice de l'évènement en collaboration avec Produit en Bretagne.

Il se déroulera le **vendredi 19 septembre 2025 à Artémisia, 5 Avenue des Archers – 56200 LA GACILLY.**
<https://tropheepeb.blb-tourisme.bzh/>

B TOURISM - 15, Rue Yves de Kerguelen -F-56400 AURAY - FRANCE

Tel (33) 02 97 56 60 86- Fax (33) 02 97 56 30 68- E-mail blb.tourisme@wanadoo.fr

SAS au capital de 15 000 Euros - Siret : 984 859 314 00010 - RCS Lorient N° id TVA FR52 984 859 314

RCP : HISCOX – Garant : APST - Immat.Atout France: IM056240002

Recours à la médiation après réclamation. Contacter : MTV - BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17: <http://mtv.travel>